

<b>EXPLORATIONS FONCTIONNELLES DU SPORT</b> <b>(VO<sup>2</sup> MAX)</b>
----------------------------------------------------------------------------

---

**NOTE D'INFORMATION**

---

Depuis l'arrêt de la Cour de Cassation du 25 février 1997 (arrêt cousin), la loi fait obligation au médecin d'informer son patient des risques encourus pour tout geste médical à visée diagnostique ou thérapeutique.

Les risques de chutes, malaises, problèmes cardio-respiratoires parfois sévères lors d'une épreuve d'effort pratiquée chez un sportif sont extrêmement faibles, mais non nuls.

Posez toutes les questions que vous jugez nécessaires.

En lisant et signant cette note d'information avant d'effectuer vos tests médico-sportifs, vous attestez que vous avez été préalablement informé des risques encourus, y compris des risques graves.

Je soussigné(e) atteste avoir été complètement informé(e) des risques encourus, et accepte le test d'effort qui m'est proposé.

Fait à Charleville-Mézières, le .....

Signature :  
Mr, Mme, Melle .....

Signature :  
Dr.....